

## LE PROGRAMME DES Subventions de démarrage pour chercheurs en début de carrière

300 k\$  
sur 3 ans

### Lignes directrices du programme

*Le RCS octroiera jusqu'à 300 000 dollars à des chercheurs en début de carrière (qui sont dans leurs cinq premières années suivant leur nomination à un premier poste universitaire) pour élaborer un programme de recherche axé sur la médecine régénératrice.*

#### Échéancier :

- Les lettres d'intention (LI) seront acceptées à partir du mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021.
- La date limite pour la réception des lettres d'intention sera le mercredi 22 septembre 2021 à 23 h 59, heure du Pacifique.
- Les dossiers complets de demande de subvention des demandeurs admissibles seront acceptés à partir du vendredi 24 septembre 2021.
- La date limite pour la réception des dossiers complets de demande de subvention sera le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021 à 23 h 59, heure du Pacifique.

**Les lettres d'intention et dossiers complets de demande de subvention doivent être transmis par le biais de la plateforme en ligne ProposalCentral.**

Une fois la LI et/ou demande complète reçue, un message de confirmation apparaîtra à l'écran sur le site ProposalCentral et un courriel de confirmation de pcsupport@altum.com sera envoyé au demandeur. Ajoutez pcsupport@altum.com à la liste des expéditeurs sûrs pour garantir la réception de la confirmation de la réception de la demande.

Si AUCUN courriel de confirmation N'EST reçu de ProposalCentral dans les 48 heures suivant la transmission de la demande, il reviendra de communiquer avec le RCS et de s'assurer que le dossier de demande a bien été reçu par le RCS.

**L'attribution du financement est conditionnelle à la signature de l'accord de contribution du RCS avec le gouvernement du Canada pour l'exercice 2022-2025.**

## À propos du Réseau de cellules souches :

Le Réseau de cellules souches (RCS), qui célèbre 20 ans d'existence, est un organisme national sans but lucratif qui soutient la recherche sur les cellules souches et la médecine régénératrice, la formation de la prochaine génération de personnel hautement qualifié et l'organisation d'activités de rayonnement à travers le Canada. Le but du RCS est de faire avancer la recherche scientifique du laboratoire à la clinique, dans l'intérêt de tous les Canadiens. Le RCS a bénéficié du soutien du gouvernement du Canada depuis sa création en 2001. Ce financement stratégique, évalué à 118 M\$, a permis d'appuyer environ 200 groupes de recherche de calibre mondial, d'aider 4 100 stagiaires et de catalyser 24 essais cliniques. Faire progresser la recherche pour améliorer la santé des gens.

## Programme de Subventions de démarrage pour chercheurs en début de carrière :

Le RCS est heureux de lancer un appel de propositions de projets dans le cadre de son programme de Subventions de démarrage pour chercheurs en début de carrière (CDC). Le financement accordé en vertu de ce programme vise à soutenir les chercheurs dans les domaines de la santé, du génie biologique et des sciences sociales qui en sont au début de leur carrière (c.-à-d. dans leurs cinq premières années suivant leur nomination à un premier poste universitaire) et qui travaillent à l'établissement d'un programme de recherche axé sur la médecine régénératrice. Pour être admissibles à un financement, les projets de recherche proposés doivent être axés sur la médecine régénératrice et être susceptibles de pouvoir progresser le long de la voie translationnelle.

Les activités de recherche peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter : l'élaboration de nouveaux modèles pour la médecine régénératrice ; des études d'expression génique et épigénétiques visant à comprendre le comportement des cellules souches et progénitrices pour des questions de santé ou de maladie ; la constitution d'ensembles de données uniques ; des expériences de démonstration de principes ; l'identification et la caractérisation de composés/médicaments qui influencent le sort et la fonction des cellules souches dans le but d'élaborer de nouvelles méthodes thérapeutiques. Les projets axés sur le génie biologique ou tissulaire qui sont pertinents pour la médecine régénératrice s'inscrivent également dans le cadre de ce programme.

Pour les CDC qui souhaitent poursuivre des recherches qui touchent les questions éthiques, juridiques et sociales soulevées par la médecine régénératrice, les sujets peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter : la modernisation de la réglementation ; les défis juridiques et politiques soulevés par les technologies émergentes ; la gouvernance éthique ; les voies d'accès au marché ; le remboursement ; l'adoption par les systèmes de santé ; les connaissances et l'engagement des patients ; la confidentialité ; la collecte et l'utilisation des données ; et l'éducation du public ou la sensibilisation des consommateurs.

Les subventions de démarrage pour les chercheurs en début de carrière sont d'un montant maximal de 300 000 \$ chacune et d'une durée de 34 mois (la période de subvention est du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 janvier 2025). Les dossiers complets de demande doivent comprendre un plan stratégique ainsi que des justificatifs budgétaires qui correspondent à ce plan. Les demandeurs doivent aussi présenter un budget distinct décrivant en détail comment les fonds demandés au

RCS seront utilisés. Tout partenariat avec une entreprise/groupe industriel, un organisme sans but lucratif, une fondation, un organisme caritatif, un établissement, un hôpital ou une université de recherche, ou une entité gouvernementale sera considéré comme un atout important d'une proposition de projet. Les partenariats ainsi que les sources de contribution (en nature ou financière) supplémentaires entraîneront un meilleur classement de la demande lors de son évaluation. Les collaborations avec d'autres chercheurs basés au Canada de même que l'expertise multidisciplinaire sont des facteurs qui favoriseront également le bon classement d'une proposition. Les demandes conformes aux principes d'EDI sur le plan de l'embauche, de la composition de l'équipe de recherche, de la formation et des méthodologies scientifiques seront aussi favorisées.

Les demandes admissibles seront jugées suivant un processus d'examen reposant principalement sur des pairs experts étrangers. Les projets seront ensuite évalués par le [Comité de gestion de la recherche](#) (CGR) en fonction de leur conformité stratégique au mandat du RCS et les décisions de financement seront prises par le conseil d'administration sur la base des recommandations du CGR. Les demandeurs retenus devront présenter aux instances administratives du RCS un rapport d'état d'avancement, lorsque demandé, et le CGR du RCS assurera une surveillance régulière du projet pour vérifier qu'il progresse de façon satisfaisante.

#### **Critères particuliers :**

- Les demandeurs doivent être des chercheurs en début de carrière (CDC) dans les domaines de la santé, du génie biologique ou des sciences sociales qui ont accédé à leur premier poste universitaire il y a moins de 5 ans (60 mois). Veuillez noter que le RCS suit les directives des trois Conseils concernant le statut de CDC, qui prévoient actuellement une [prolongation d'un an](#) liée à la pandémie de COVID-19 pour les candidats qui étaient considérés comme CDC au 1<sup>er</sup> mars 2020, ou qui ont été nommés à leur premier poste universitaire après cette date.
- Les projets peuvent être centrés sur des recherches en médecine régénératrice novatrices et à haut risque susceptibles de passer au stade clinique au cours des prochaines années. Veuillez noter : les demandes doivent articuler clairement la voie translationnelle dans laquelle s'inscrit la recherche.
- Ils peuvent aussi porter sur des questions de politique publique, de réglementation ou d'éthique qui sont pertinentes pour la recherche sur la médecine régénératrice.
- Les activités de recherche innovante peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter : l'élaboration de nouveaux modèles ; des études d'expression génique et épigénétiques visant à comprendre le comportement des cellules souches et progénitrices pour des questions de santé ou de maladie ; la constitution d'ensembles de données uniques ; des expériences de démonstration de principes ; l'identification et la caractérisation de composés/médicaments qui influencent le sort et la fonction des cellules souches dans le but d'élaborer de nouvelles méthodes thérapeutiques. Les projets axés sur le génie biologique ou tissulaire qui sont pertinents pour la médecine régénératrice s'inscrivent également dans le cadre de ce programme.

## Exigences générales :

- Les projets doivent être en rapport avec la médecine régénératrice et être de nature translationnelle ; la médecine régénératrice est la discipline médicale qui met au point des méthodes de régénération, de réparation ou de remplacement de cellules, d'organes ou de tissus endommagés ou malades. La médecine régénératrice englobe la génération et l'utilisation de cellules souches thérapeutiques, l'ingénierie tissulaire et la production d'organes artificiels. *Les projets se rapportant au cancer doivent être de nature régénératrice et/ou s'appuyer sur les cellules souches pour résoudre le problème évoqué.*
- Les recherches doivent faire preuve d'excellence et d'innovation en recherche, et avoir une valeur translationnelle. Toute collaboration internationale qui renforcera l'activité de recherche et l'impact mondial potentiel est également encouragée.
- Les recherches associées aux projets doivent prendre en considération les questions de sexe et de genre, s'il y a lieu.
- Les projets doivent inclure une explication de la manière dont une culture de l'inclusion et de la diversité sera encouragée et maintenue au sein de l'équipe.
- Les étapes importantes et les éléments livrables des projets doivent être réalistes et raisonnables compte tenu du cadre budgétaire présenté.
- Un plan d'éducation qui assure le développement et la formation du personnel hautement qualifié (PHQ ; c.-à-d. les étudiants diplômés, les chercheurs postdoctoraux, les associés de recherche et/ou les techniciens) doit être inclus dans la demande de subvention.
- Les projets doivent inclure un plan de transfert des connaissances qui décrit comment la recherche sera rendue accessible aux utilisateurs de connaissances hors des cercles universitaires. Veuillez prendre note que la [Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications](#) doit être appliquée pour garantir que les résultats de la recherche seront accessibles au public.
- Les projets doivent inclure un plan de gestion des données, s'il y a lieu. La [Politique des trois organismes sur le libre accès aux publications](#) doit être utilisée comme guide pour l'élaboration de ce plan.
- Chaque projet doit être distinct de toute autre demande présentée au RCS afin d'éviter tout doublement du financement accordé à la recherche par les divers programmes du RCS.
- Un demandeur ne peut être chercheur principal que pour une seule lettre d'intention et demande de subvention par programme.
- Les chercheurs désirant obtenir une subvention du RCS doivent être basés dans un établissement admissible aux programmes des trois organismes subventionnaires fédéraux et doivent être eux-mêmes admissibles à obtenir des fonds des trois organismes.
- Pour obtenir les fonds demandés, les demandeurs retenus doivent signer un accord de subvention normalisé du RCS, et doivent assumer les droits et les obligations qui en découlent. Ces obligations comprennent l'exigence de présenter des rapports d'état d'avancement du projet aux instances administratives du RCS, lorsque demandé, et de reconnaître le RCS comme organisme subventionnaire.

**Processus de demande pour le programme de Subventions de démarrage pour chercheurs en début de carrière :**

**La présentation d'une lettre d'intention (LI) est obligatoire pour ce programme.** Les LI seront utilisées pour déterminer les exigences en matière d'examen par les pairs, évaluer le niveau d'intérêt pour les programmes du RCS et s'assurer que les projets cadrent avec le mandat de médecine régénératrice du RCS. Les responsables des LI acceptées seront invités à présenter un dossier complet de demande de subvention à partir du vendredi 24 septembre 2021.

Les questions relatives aux LI et aux dossiers complets de demande de subvention doivent être adressées à Rebecca Cadwalader ([rcadwalader@stemcellnetwork.ca](mailto:rcadwalader@stemcellnetwork.ca)) ou Jon Draper ([jdraper@stemcellnetwork.ca](mailto:jdraper@stemcellnetwork.ca)).